

Commune de OLMO (HAUTE CORSE) (20290)

**Etude de Maîtres Thomas LEANDRI et Céline BRONZINI de CARAFFA
Notaires associés**

1 Rue Luiggi Giafferi, 20200 BASTIA

Tel : 04.95.31.25.10/Fax : 04.95.32.55.62

Email : leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 2 janvier 2024

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, notaire associé à BASTIA (20200), 1 Rue Luiggi Giafferi,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, aux termes duquel il a été déclaré que :

Monsieur Louis VINCIGUERRA et son épouse Madame Marie Louise Julie Noëlie MARTINI, demeurant ensemble à OLMO (20290).

Nés :

L'époux à OLMO (20290), le 20 janvier 1891.

L'épouse à TOULON (83000), le 25 décembre 1893.

Mariés à la mairie de OLMO (20290) le 11 février 1923 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Décédés tous deux à OLMO (20290) l'époux le 4 août 1931 et l'épouse le 28 février 1955.

Puis après leurs décès :

- Monsieur Martin Dominique VINCIGUERRA, époux de Madame Denise PATRON, demeurant à CLAIRA (66530) 20 rue Georges Brassens.

Né à OLMO (20290) le 18 septembre 1923.

Marié à la mairie de MONTHYON (77122) le 4 juin 1949 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

- Madame Claire-Marie Gentille VINCIGUERRA, demeurant à OLMO (20290).

Née à OLMO (20290) le 20 décembre 1926.

Veuve de Monsieur Dominique VALLICIONI et non remariée.

- Madame Brigitte VINCIGUERRA, demeurant à NEUILLY-SUR-MARNE (93330) 52 rue Pierre Brossolette.

Née à OLMO (20290), le 21 mai 1929.

Veuve de Monsieur Henri WISZNIAK et non remariée.

Ont possédé et entretenu, à titre de propriétaire, de manière continue, non interrompue, non équivoque, trentenaire, paisible les biens ci-après désignés :

Désignation des Biens

Article un

Territoire de la Commune de OLMO (HAUTE-CORSE) 20290, Lieu-dit Olmo

Une maison d'habitation ancienne édifée en pierres sise sur le territoire de ladite commune,

Ladite maison élevée sur caves et trois niveaux supérieurs.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	562	OLMO	00 ha 00 a 53 ca

Article deux

Territoire de la Commune de OLMO (HAUTE-CORSE) 20290, Lieu-dit Olmo

Les biens et droits immobiliers dépendant d'une maison d'habitation sise sur le territoire de ladite commune,

Ladite maison élevée d'un rez-de-chaussée, un étage et combles perdus au-dessus.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	555	OLMO	00 ha 00 a 17 ca

Le lot de copropriété suivant :

Lot numéro un (1)

Une cave sise au rez-de-chaussée côté Ruelle, ayant sa porte d'entrée à droite en regardant la façade de l'immeuble

Et la quote-part indéterminée des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

«Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis
Maître Thomas LEANDRI

Etude de Maîtres
J. BRONZINI de CARAFFA
T. LEANDRI
Notaires Associés
 1 rue Luigi Giafferi
 Place Saint-Nicolas - 20200 BASTIA

